

Séance publique du 12 juin 2007

Délibération n° 2007-4207

commission principale : proximité, ressources humaines et environnement

objet : **Changement de repreneur de l'aluminium issu des mâchefers - Contrat Eco-emballage - Avenant**

service : Direction générale - Direction de la propreté

Le Conseil,

Vu le rapport du 23 mai 2007, par lequel monsieur le président expose ce qui suit :

Par délibération en date du 26 mars 2007, le Conseil s'est prononcé favorablement sur un projet d'avenant au contrat Eco-emballages à la suite de l'adhésion des communes de Givors et de Grigny.

Ce contrat désigne également les filières de reprise des matériaux issus de la collecte et du traitement des déchets ménagers.

Il s'avère qu'Eco-emballages a modifié sa filière de reprise de l'aluminium des mâchefers, la société Affimet a été remplacée par la société Baudalet métaux, selon les mêmes conditions techniques et financières ;

Vu ledit avenant au contrat Barème D ;

Où l'avis de sa commission proximité, ressources humaines et environnement ;

DELIBERE

1° - Autorise monsieur le président à signer un avenant au contrat Barème D avec la société Eco-emballages relatif au changement de repreneur de l'aluminium issu des mâchefers.

2° - Les recettes correspondantes seront portées sur les crédits inscrits et à inscrire au budget principal de la Communauté urbaine - exercices 2007 et suivants - section de fonctionnement.

Et ont signé les membres présents,
pour extrait conforme,
le président,
pour le président,